

Communiqué

Lyon, le mardi 15 Septembre 2009

Association Rituelle de la Grande Mosquée de Lyon

Roulé de Dinde Hallal

L'Association Rituelle de la Grande Mosquée de Lyon (ARGML) fait suite à la publication Grande Mosquée de Lyon fait suite à la parution sur la rubrique « forum » de son site Internet www.mosquee-lyon.org d'un message de la part d'un consommateur musulman ainsi qu'à l'article « Mosquée de Lyon : de la dinde contenant du porc certifiée halal ? » publié sur le site internet www.al-kanz.org faisant référence à la découverte d'un produit « Roulé de Dinde » de marque « Royal Hallal » portant la marque de certification Hallal de l'Association Rituelle de la Grande Mosquée de Lyon (ARGML) et sur lequel une étiquette poids-prix portant la liste des ingrédients du produit indiquait la présence de « barde de porc ».

L'Association Rituelle de la Grande Mosquée de Lyon (ARGML) regrette sincèrement que dès produits contrôlés et certifiés Hallal par ses soins puissent avoir fait l'objet d'une erreur de compostage lors de la mise en place de l'étiquette « poids-prix ».

L'Association Rituelle de la Grande Mosquée de Lyon (ARGML) tient à démentir la mise en vente de produits portant la certification hallal et qui comprendraient des composants issus de viande de porc.

L'Association Rituelle de la Grande Mosquée de Lyon (ARGML) comprend parfaitement l'émotion suscitée dans la communauté musulmane par cette information, et a décidé de prendre toutes les mesures nécessaires pour rassurer les consommateurs et défendre les pratiques rituelles de la Grande Mosquée de Lyon et la bonne foi des fabricants qu'elle contrôle et dont elle certifie les produits.

Des consommateurs ont trouvé en rayon dans trois supermarchés du Groupe Casino des roulés de dinde portant la certification hallal de l'ARGML, mais l'étiquette « poids-prix » indiquait la mention « mini-barde de porc ».

Nous avons effectué toutes les vérifications auprès de notre fabricant « Bernard Royal Dauphiné » et nous sommes en mesure d'affirmer qu'il s'agit exclusivement d'une erreur de compostage (indication poids-prix et de la liste d'ingrédients sur le produit). Nous avons identifié le lot qui comprend cette erreur. Il y a en tout et pour tout 42 pièces pour un poids total de 30,90 kg. Ces produits ont été exclusivement distribués dans les magasins suivants :

- 18 pièces sur le Casino Géant de Gouesnou
- 12 pièces sur le Casino Géant d'Angers
- 12 pièces sur le Casino Super de Saint-Herblin

Nous soulignons que les magasins du groupe Casino qui ont mis en vente ces produits sont totalement hors de cause. Le produit est sous la présentation habituelle hallal, qui permet de l'identifier clairement et il aurait fallu un examen extrêmement attentif de cette étiquette, sur quelques pièces par magasin pour identifier la mention « mini-barde de porc ».

Le Groupe Casino a pris des mesures pour retirer ces produits de la vente.

L'Association Rituelle de la Grande Mosquée de Lyon a pris les dispositions suivantes :

- Nous avons demandé la conservation des dits produits au congélateur afin que nous puissions les faire expertiser et dissiper le doute qui a pu se créer.
- Ce jour, nous engageons une procédure judiciaire de référé aux fins de désignation d'un expert judiciaire qui aura pour mission d'analyser la composition de ces produits et de dire s'ils sont exclusivement composés de viande hallal ou s'il existe des composants autres et notamment du porc. De même nous demandons que l'expert puisse visiter les chaînes de fabrication car nous voulons démontrer que les produits certifiés Hallal par l'ARGML comportent toutes les garanties nécessaires quant à la licéité du point de vue Islamique.

Nous nous engageons dès aujourd'hui à publier sur le site internet de l'ARGML ainsi que par tout moyen de presse le rapport d'expertise intégral dès son dépôt auprès du tribunal.

Nous voulons agir ainsi pour démontrer dans la clarté et sous la garantie de la justice que la certification Hallal de l'Association Rituelle de la Grande Mosquée de Lyon est d'une qualité exemplaire.

L'ARGML présente toutes ses excuses à la communauté musulmane qui s'est sentie trahie par cette méprise. Elle tient à la rassurer de sa volonté de faire toute la lumière sur cette affaire et la tiendra informée des suites qui lui seront données.

Pour toute information vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : argml@mosquee-lyon.org afin d'obtenir toutes les explications complémentaires que vous souhaitez.